

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

S²LOW

ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_07A-BF



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS

de l'année **2025**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Sommaire

1. Le Budget Principal de la Comm.d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	4
1.1. La section de fonctionnement	4
a) Les recettes de fonctionnement	5
b) Les dépenses de fonctionnement	8
c) La vue d'ensemble.....	11
1.2. La section d'Investissement.....	12
1.3 La structure de la dette	14
2. Les Budgets Annexes	17
2.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.....	17
2.2. Le budget annexe ASSAINISSEMENT RÉGIE.....	21
2.3. Le budget annexe ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	26
2.4. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE.....	27
2.5. Le budget annexe PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES.....	27
2.6. Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	28
2.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....	28
3. Consolidation des Budgets 2025.....	29

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté d'Agglomération, elle sera disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil communautaire avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 03 avril 2024 par le Conseil communautaire et sera consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Sur le plan budgétaire, au 1er janvier 2025, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie totalisera 8 budgets détaillés comme suit :

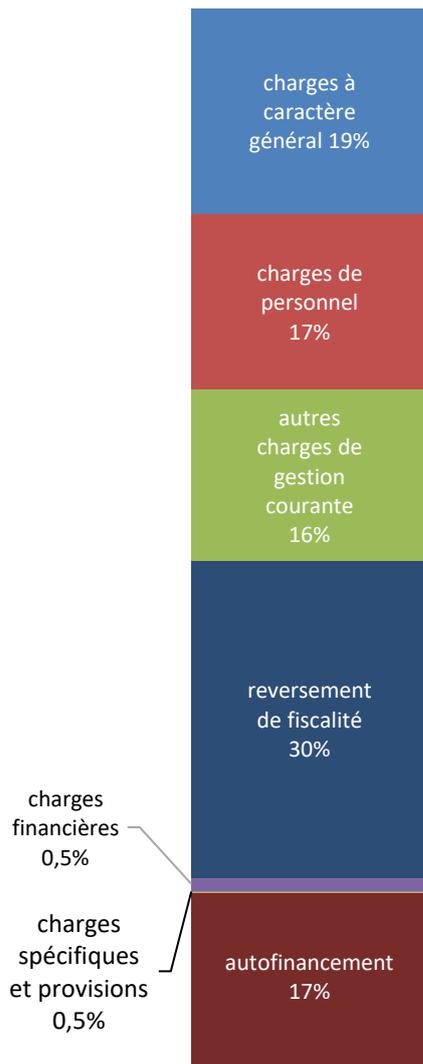
- 1 budget principal,
- 1 budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- 1 budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- 1 budget annexe « Ensemble Immobilier d'Entreprise »
- 1 budget annexe « ASSAINISSEMENT REGIE »
- 1 budget annexe « REOMI »
- 1 budget annexe « SPANC »
- 1 budget annexe « PORTS ».

1 – LE BUDGET PRINCIPAL

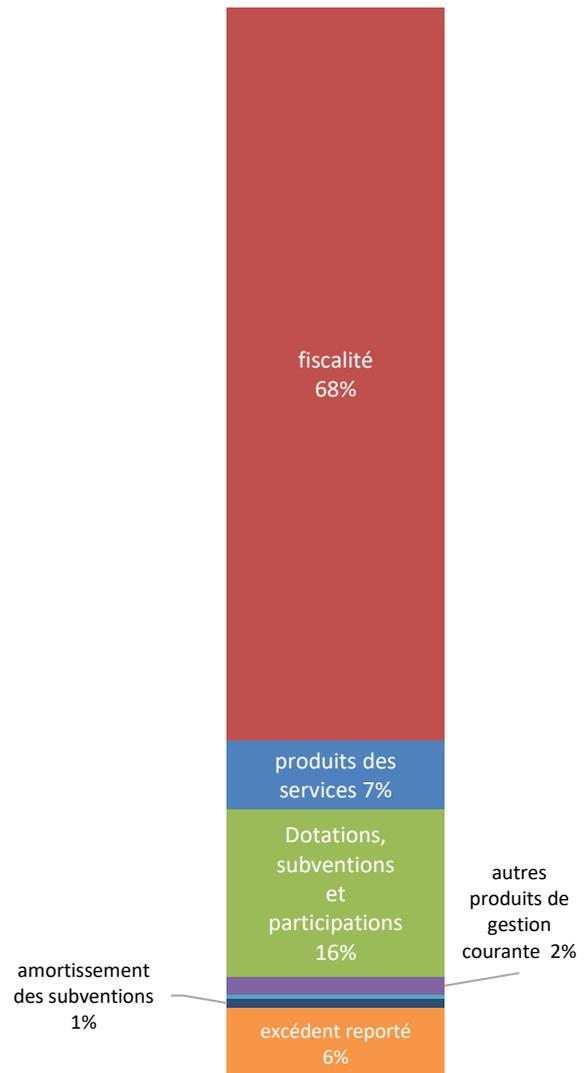
1.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 434 927,92 € en 2025 pour 43 981 914,92 € en 2024.

Charges de fonctionnement

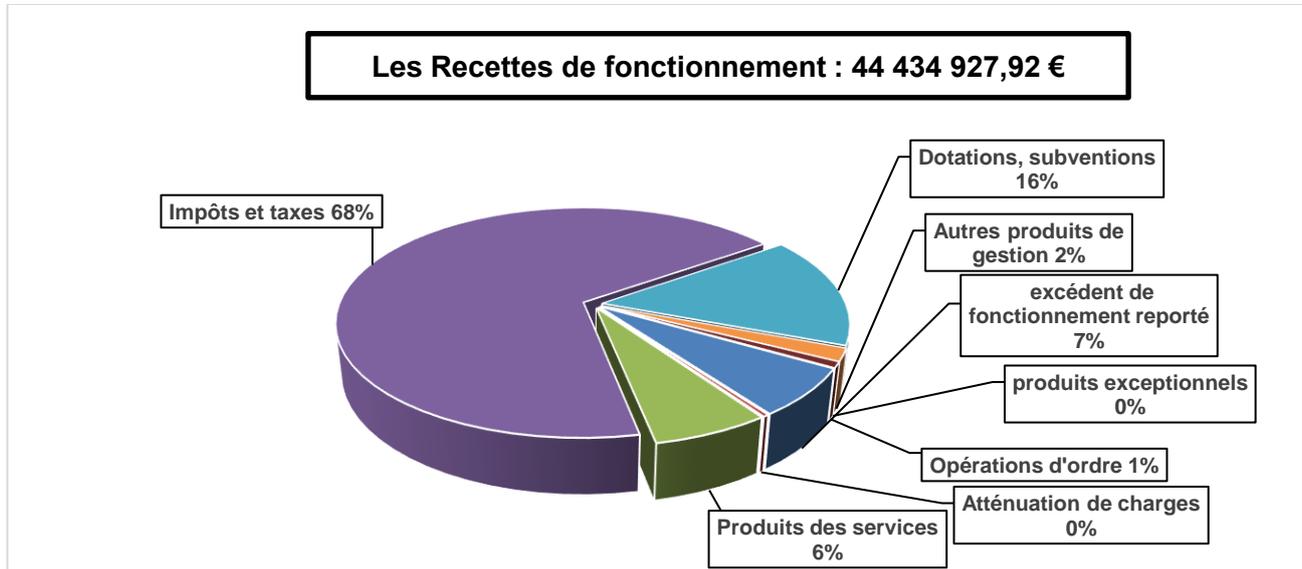


Produits de fonctionnement



a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 2,02 % par rapport à l'exercice précédent.



Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent, sont projetées à 41,1 M€ en 2025, en hausse de 812 k€ par rapport au BP 2024.

Ces recettes restent majoritairement composées du produit de la fiscalité, qui représente 70% des recettes, en progression de 0,60% (hors taxe de séjour).

La Dotation d'Intercommunalité et les compensations fiscales versées par l'ETAT, représentent 11% des recettes réelles et sur l'exercice 2025 progressent de 11% (+495 k€).

Chapitre 70 – produits des services

Les produits des services progressent de 7,28 % en 2025 (+196 k€).

Le projet de budget 2025 intègre les décisions prises par délibérations du 5 décembre 2024 prévoyant une revalorisation de la tarification des actes d'urbanisme instruits par l'Agglomération pour le compte des communes passant de 50% à 62% du coût du service et de celui du service commun « Système d'Information » avec le passage du coût par poste de 100€ à 150 €. Ces décisions engendrent une recette supplémentaire budgétisée sur 2025 à 176 000 €.

Les autres évolutions concernent, à la hausse, la billetterie du multiplexe aquatique, la facturation du service commun au CIAS et les refacturations à l'office de tourisme intercommunal et aux budgets annexes.

Chapitres 73 – produits fiscaux

La notification des bases fiscales permet de confirmer les projections d'évolutions des bases de CFE présentées au DOB +4,9% et de constater une meilleure progression des bases de foncier bâti (+3,2%).

Les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont quant à elles en baisse par rapport aux projections du DOB. En effet celles-ci n'évoluent que de 1,20%. La mise à jour de leurs biens par les contribuables a entraîné plus de 2 millions de dégrèvements sur les bases définitives de 2024.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit un gel du montant de la fraction de TVA perçue désormais par l'agglomération en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE. Ces montants, qui représentent 40% des recettes fiscales de l'Agglomération, ont été revus à la baisse en

octobre 2024 par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), les montants budgétisés pour 2025 sont donc en baisse de 542 000 € par rapport à ceux inscrits au BP 2024.

Enfin l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) évolue de 2,5%, la TASCOM (TAXe sur les Surfaces COMmerciales) reste stable et la GEMAPI évolue de 51% prenant en compte la décision du Conseil communautaire du 5 décembre 2024 de fixer le montant par habitant à 15 €.

Avec l'application de ces différentes évolutions, le chapitre enregistre une progression de de 2 290 593 € dont 865 000 € en lien avec la hausse des taux, 637 000 € au titre des décisions prises lors du Conseil du 20 juillet 2023 et 50 000 € liés à la taxe de séjour.

Avec l'application de ces différentes évolutions, le chapitre enregistre une progression de 171 606 € (hors taxe de séjour).

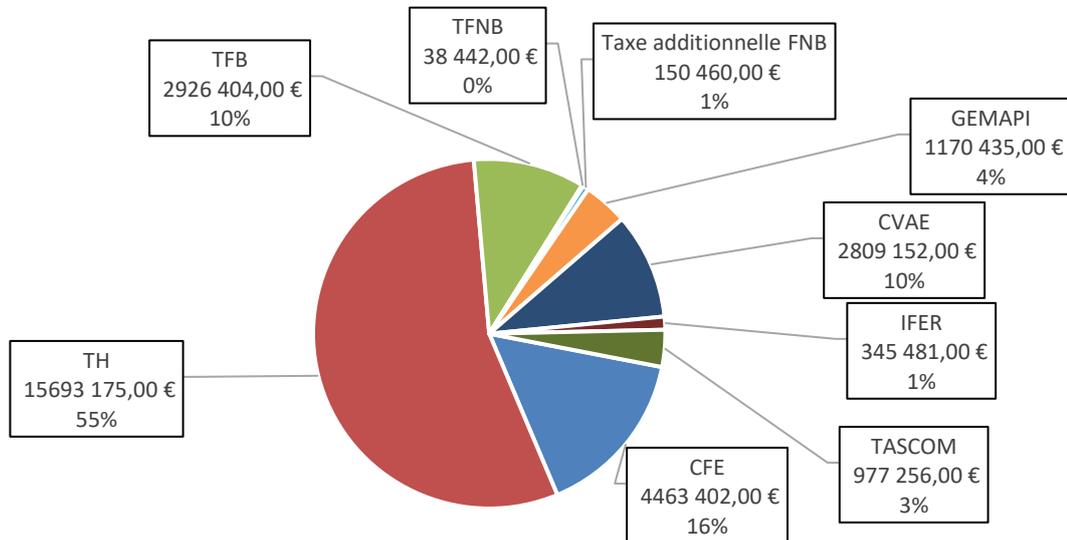
Bases

	2024 état 1259 IPCH 3,9%	2025 ETAT 1259	taux	evol. Bases/ Etat 1386	evol. Bases/ Etat 1259
Taxe habitation résidences secondaires	57 474 000,00 €	58 168 000,00 €	11,51%	-1,64%	1,21%
Taxe foncier bâti	95 784 000,00 €	98 865 000,00 €	2,96%	3,12%	3,22%
Taxe foncier non bâti	1 780 000,00 €	1 788 000,00 €	2,15%	0,78%	0,45%
CFE	18 456 000,00 €	19 364 000,00 €	23,05%	4,88%	4,92%

Produit

	2024	2025	evol. Produit	Evol en €/ Etat 1386	Evol en €/ Etat 1259
Taxe habitation résidences secondaires	6 615 257,40 €	6 695 137,00 €	-3,28%	-111 488,00 €	79 879,60 €
Taxe foncier bâti	2 835 206,40 €	2 926 404,00 €	1,39%	88 447,00 €	91 197,60 €
Taxe foncier non bâti	38 270,00 €	38 442,00 €	-0,91%	296,00 €	172,00 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	149 820,00 €	150 460,00 €	0,00%	2 515,00 €	639,99 €
CFE	4 254 108,00 €	4 463 402,00 €	-0,12%	207 508,00 €	209 294,00 €
IFER	309 757,00 €	345 481,00 €	0,00%	0,00 €	35 724,00 €
TASCOM	1 077 694,00 €	977 256,00 €	0,00%	0,00 €	-100 438,00 €
Rôles supplémentaires	0,00 €		#DIV/0!	-247 668,00 €	0,00 €
GEMAPI	772 664,00 €	1 170 435,00 €	0,00%	396 458,00 €	397 771,00 €
TAXE SURFACE COMMERCIALES	0,00 €			-6 526,00 €	0,00 €
fraction de TVA - TH	9 407 996,00 €	8 998 038,00 €	0,00%	-885,00 €	-409 958,00 €
Fraction de TVA CVAE	2 941 828,00 €	2 809 152,00 €	0,00%	844,00 €	-132 676,00 €
TOTAL FISCALITÉ	28 402 600,80 €	28 574 207,00 €	-0,67%	329 501,00 €	171 606,20 €

Produit de la fiscalité 2025
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
28 574 207 €



Chapitre 74 – dotations et participations

En évolution de 5,67%, ce chapitre est constitué à 70% de la dotation d'intercommunalité et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité qu'il décide.

La progression estimée de 495 609 € de la dotation d'intercommunalité explique la progression de ce chapitre.

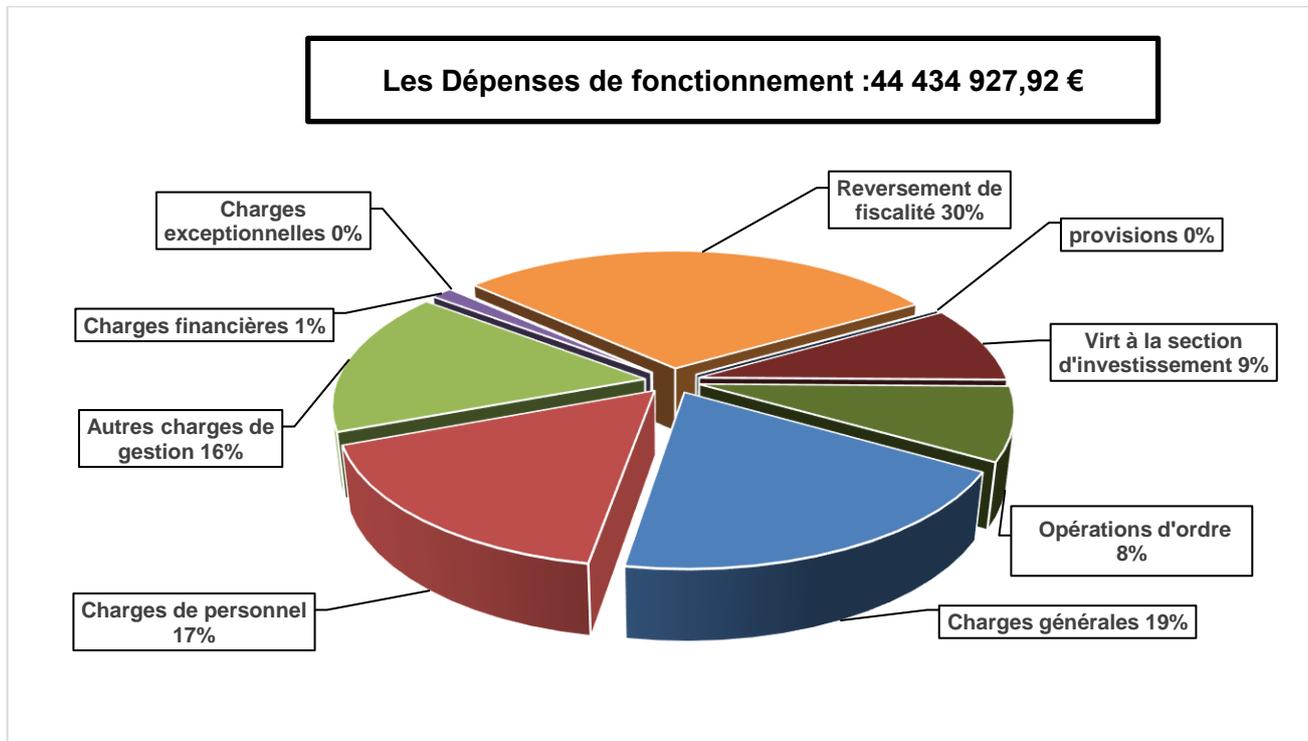
La participation de l'Etat à travers le « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » permet de venir atténuer le coût du transport à la demande de 80 000 €.

Chapitres 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre la facturation des différents loyers issus du parc immobilier de la Communauté d'Agglomération. La progression correspond à l'actualisation du loyer de la gendarmerie (+28,5 k€) et au loyer à facturer à l'office de tourisme intercommunal pour le nouveau bâtiment d'accueil groupes au Moulin des Gourmands pour 27 000 € et pour celui du Vélo-Rail pour 154 013 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 0,99 %).



Les mesures principales en fonctionnement peuvent être décrites ainsi :

Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 23% des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 1,05% (+89 626 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- L'actualisation du marché des transports scolaires pour 72 000 €
- Le marché d'ingénierie pour le traitement des dossiers d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat et d'aide à l'accession pour 61 000 €
- Le coût de l'entretien de la voirie et des eaux pluviales pour 70 000 €
- L'accompagnement des entreprises à l'innovation par l'agence développement économique ORYON pour 34 300 €

Le travail de maîtrise des dépenses réalisé par les services et la direction générale a permis par ailleurs de réduire les budgets de certains services à hauteur de 147 000 € (culture, informatique, sports, prévention routière, administration générale...).

Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel représentent 19% des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 2,75% (+197 000 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

Éléments impactant la masse salariale	Montant
Créations de postes (1 Directeur de la transition, 1 Poste d'économiste des flux, 1 chargé de communication, 1 poste pour les micro folies (sur 4 mois), apprentis au service urbanisme et ingénierie et commissaires enquêteurs)	+ 190 300 €
Suppressions de postes (services techniques retraite, service culture, mécanicien, chargé de mission LEADER, transports scolaires x2, apprentis aux services techniques et marchés)	- 344 730 €
Ajustement de postes (directeur des Ressources Humaines, directrice urbanisme 12 mois, remplacement responsable construction, administrateur système, agent transféré au secrétariat gl, baisse temps de travail agents service habitat et urbanisme)	+ 94 214 €
Remplacements et saisons (La Balise, multiplexe aquatique, services techniques et CISPD)	+ 26 767 €
Glissement Vieillesse Technicité (dont impact tickets restaurants 95 k€ et hausse taux CNRACL 113 K€)	+ 229 479 €
Prévoyance et mutuelle	+ 41 867 €
Assurance du personnel/FDAS/médecine du travail	+ 2 985 €
Indemnité de chômage	- 43 882 €
Total	197 000 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion

Ce chapitre, qui représente 20% des charges réelles de fonctionnement évolue à la baisse (-4,81%) par rapport à 2024. Les variations sont les suivantes :

- La prise en charge des déficits des budgets annexes – 40,5 k€
- Subvention au CIAS - 361 k€
- La participation au SDIS + 22 k€
- Les abonnements aux logiciels hébergés + 20 k€
- Les indemnités et formations des élus – 17 k€
- Les participations aux syndicats de marais +10 k€
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations - 7 k€.

Chapitre 66 – charges financières

La contractualisation d'un nouveau prêt en juillet 2024 pour le financement des eaux pluviales urbaines entraîne une évolution de 133 k€ partiellement compensée par le vieillissement des autres prêts – 13 k€.

Les ICNE (intérêts courus non échus) ainsi que la provision au titre des intérêts de la ligne de trésorerie sont en recul de 70 k€.

Chapitre 67 – charges spécifiques

Sont inscrits des crédits pour d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs. Une annulation de titres émis à tort en 2021, pour 47 000 €, explique la forte évolution entre 2024 et 2025

Chapitre 68 – provision

En application des principes de prudence et de sincérité, la communauté d'agglomération a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. A ce titre des crédits à hauteur de 30 000€ sont inscrits.

Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre, qui représente 35% des charges réelles de fonctionnement. En 2024 des crédits avaient été inscrits afin de permettre le remboursement d'un trop perçu de fiscalité en 2023.

Le chapitre est constitué de :

- L'Attribution de Compensation pour 3 342 000 € (-73 k€ : actualisation des charges transférées « eaux pluviales urbaines »)
- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) pour 400 000 € (l'ajustement au regard du montant versé en 2024)
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle de Ressources) pour 7 670 700 €,
- Le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal pour 1 800 000 €,
- Une provision de 14 800 € pour d'éventuels dégrèvements de fiscalité.

c) **La vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	BP 2025	BP 2024	variation 2025/ 2024	Recettes	BP 2025	BP 2024	variation 2025/ 2024
Charges à caractère général	8 585 626,00 €	8 496 000,00 €	1,05%	Produits des services	2 892 210,00 €	2 696 000,00 €	7,28%
Charges de personnel	7 369 000,00 €	7 172 000,00 €	2,75%	Impôts et taxes	30 374 207,00 €	30 402 600,00 €	-0,09%
Autres charges de gestion courante	7 163 598,00 €	7 525 940,00 €	-4,81%	Dotations, subventions et participations	6 920 330,00 €	6 549 066,00 €	5,67%
Charges financières	570 000,00 €	520 000,00 €	9,62%	Autres produits de gestion courante	786 699,00 €	568 000,00 €	38,50%
Charges spécifiques	65 000,00 €	8 000,00 €	712,50%	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	
Provisions	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
Reversement de fiscalité	13 227 500,00 €	13 628 000,00 €	-2,94%	Atténuation de charges	144 806,00 €	90 000,00 €	60,90%
Sous-total dépenses réelles	37 010 724,00 €	37 379 940,00 €	-0,99%	Sous-total recettes réelles	41 118 252,00 €	40 305 666,00 €	2,02%
Opérations d'ordre	3 600 000,00 €	3 513 000,00 €	2,48%	Excédent de fonct. reporté	2 959 675,92 €	3 356 373,41 €	-11,82%
Vrt à la section d'investissement	3 824 203,92 €	3 088 099,41 €	23,84%	Opérations d'ordre	357 000,00 €	319 000,00 €	11,91%
Total	44 434 927,92 €	43 981 039,41 €	1,03%	Total	44 434 927,92 €	43 981 039,41 €	1,03%

La capacité d'autofinancement brute de l'exercice 2025 s'élève à 4 107 528 € et l'autofinancement net après remboursement du capital de la dette à 2 787 928 €.

1.2. La section d'Investissement

1.1. La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 18 251 233,52 € dont 12 071 556,90 € pour la réalisation de nouveaux équipements et 2 204 538,55 € de restes à réaliser au 31/12/2024.

Des crédits pour les opérations pour le compte de tiers sont inscrits en dépenses et recettes à hauteur de 672 399,56 €. Il s'agit de travaux ou commandes réalisés par la Communauté d'Agglomération sur le domaine public maritime pour le compte l'Etat (défense contre la mer).

Des apports en avance en compte courants à la SEM des PORTS pour le rachat de la drague pour 400 000 € et à la société Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de 55 000 € ont été inscrits.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 309 600 €, auquel s'ajoute des provisions pour remboursements de dépôts de garantie et de versements de cautions pour un total de 10 000€ et une provision pour remboursement de FCTVA pour 5 000 €.

Opérations d'investissement	BP 2025	%
Eaux pluviales CP 2025	3 046 400,00 €	25,24%
Sentiers cyclables CP 2025	1 707 488,00 €	14,15%
Voirie communautaire	1 283 805,00 €	10,64%
Bâtiment siège administratif (CP 2025)	1 146 358,90 €	9,50%
Soutien à la production de locatifs publics et à l'amélioration de l'habitat	1 100 000,00 €	9,11%
Travaux de défense contre la mer	534 012,00 €	4,42%
Ombrières Multiplexe et siège	470 000,00 €	3,89%
Sites touristiques (moulin et vélo rail)	593 700,00 €	4,92%
Aménagement ancien bâtiment FIL'MER	374 800,00 €	3,11%
Fonds de concours	350 000,00 €	2,90%
SCOT/PLUIH	332 800,00 €	2,76%
Informatique	229 150,00 €	1,90%
Salle de spectacles	228 800,00 €	1,90%
Équipements et aménagement multiplexe, salle de gymnastique, stand de tir, salle de judo et de sports du lycée et golf	198 524,00 €	1,64%
Commerces Saint Maixent Sur Vie	97 000,00 €	0,80%
Intervention sur patrimoine immobilier	87 000,00 €	0,72%
Mobilier	76 000,00 €	0,63%
Soutien aux projets agricoles	46 919,00 €	0,39%
Eglises	15 000,00 €	0,12%
Autres investissements	153 800,00 €	1,27%
Total des investissements	12 071 556,90 €	100,00%

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 7 920 628,56 €,
- Le FCTVA à hauteur de 1 618 561 €,
- Les subventions pour 2 657 632,91 €,
- Les opérations pour compte de tiers au titre des travaux de défense contre la mer pour 672 399.56 €,
- Les cessions immobilières pour 30 000 €
- Les encaissements de dépôts de garantie et remboursements de cautions pour 10 000 €
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre 3 818 872,98 € à la date de ce jour.

Les subventions d'équipement inscrites sont les suivantes :

‡ Nouvelles inscriptions :	1 583 440,00 €
<ul style="list-style-type: none"> - Recyclerie (Région) 749 838,00 € - Piste cyclable RD6 (Région et Département) 322 600,00 € - Ombrières siège administratif et multiplexe aquatique (Vendée Energie) 261 000,00 € - Défense contre la mer projets PAPI, La Pège, Ecours (Etat, Région et Département) 221 502,00 € - Travaux château de Commequiers (ETAT) 15 000,00 € - Etude sur travaux église Brem Sur Mer (ETAT) 7 500,00 € - Installation SOFREL siège (SYDEV) 6 000,00 € 	
‡ Restes à réaliser au 31/12/2024 :	1 074 192,91 €
<ul style="list-style-type: none"> - Eaux pluviales (Etat, Département et agence de l'eau) 267 514,21 € - Bâtiment accueil groupes Moulin des Gourmands (Région) 267 062,00 € - Piste cyclable le long de la RD6 (Département) 230 000,00 € - Défense contre la mer PAPI vulnérabilité... (Etat, Région et Département) 176 240,02 € - Extension siège administratif (Région) 102 960,00 € - Equipements France Services (Etat) 29 114,68 € - Transport à la demande (Etat) 1 302,00 € 	

Engagements pluriannuels envisagés

La gestion des engagements pluriannuels est assurée au moyen d'autorisations de programmes. A ce stade, les évolutions pressenties sont retracées dans le tableau ci-dessous :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
AP n°15 – Equipements annexes du Lycée	8 885 843,93 €	8 855 843,93 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°16 - Extension siège administratif	4 370 000,00 €	2 011 171,95 €	2 358 828,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	2 353 707,47 €	2 505 200,00 €	800 000,00 €	793 092,53 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	5 032 090,62 €	5 062 000,00 €	3 000 000,00 €	982 988,90 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	600 000,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	0,00 €	95 605,00 €	1 443 100,00 €	669 575,00 €	621 120,00 €	0,00 €
TOTAL	39 614 323,45 €	18 252 813,97 €	10 051 633,05 €	5 743 100,00 €	3 395 656,43 €	1 571 120,00 €	600 000,00 €

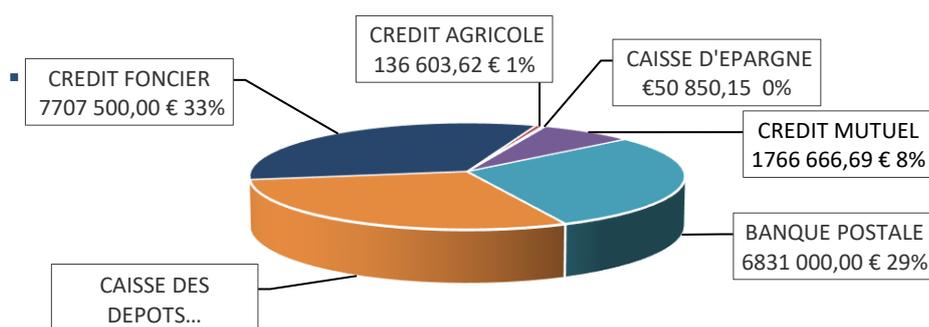
1.3. La structure de la dette

L'encours de la dette se présente de la manière suivante :

♦ Budget Principal :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2025	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Principal	23 364 050,05 €	2,50 %	18,7 ans	11

Capital restant dû au 01/01/2025 (23 364 050,05 €)



♦ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2025	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Assainissement Régie	15 839 029,03 €	1,78 %	20 ans	17
Budget annexe PORTS	1 007 826,89 €	2,53 %	12 ans	5
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	1 160 000,00 €	3,57 %	14 ans	1
Budget Annexe REOMI	80 000,00 €	0,71 %	23 mois	1
TOTAL	18 086 855,92 €	1,93 %	19 ans	24

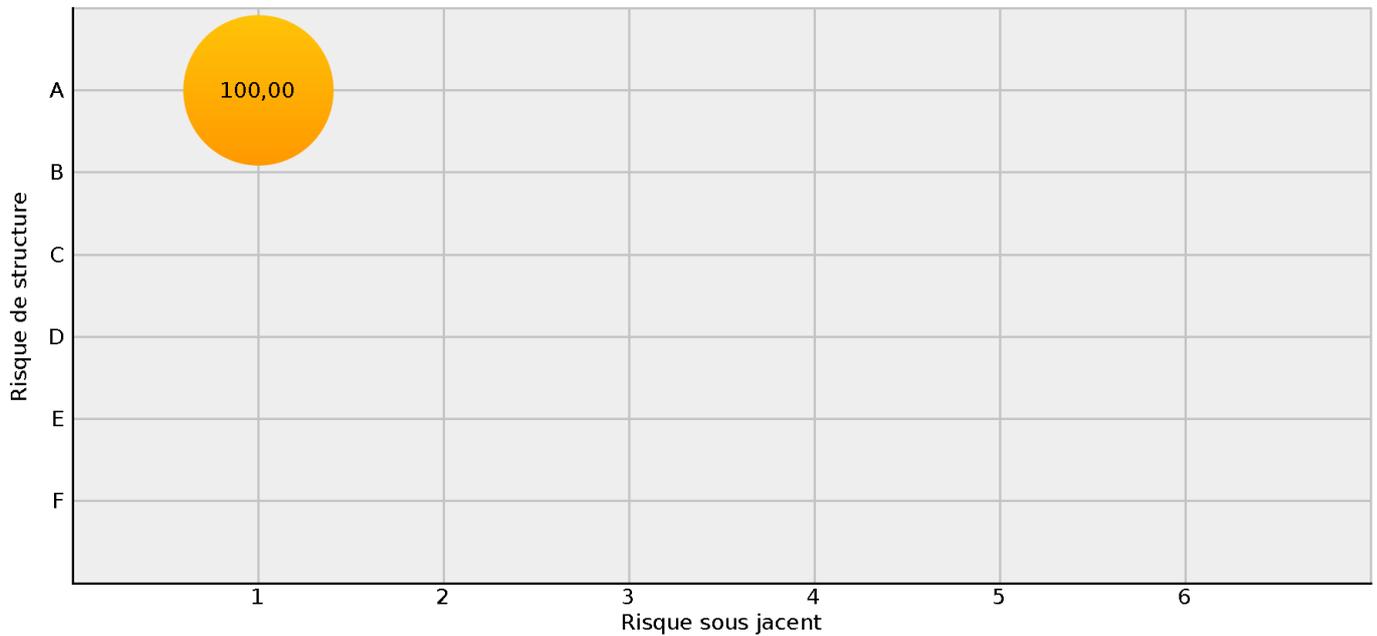
Au 1^{er} janvier 2025 la dette consolidée, budget principal et budgets annexes s'élève à 41 450 905,97 €. Elle est constituée pour 60% de taux fixes, 25% de taux indexés au livret A et 15% de taux révisables.

L'intégralité de l'encours est classée en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé

BP 2025 VUE D'ENSEMBLE

BUDGET PRINCIPAL

Investissement

Dépenses	BP 2025	BP 2024	variation 2025/ 2024	Recettes	BP 2025	BP 2024	variation 2025/ 2024
Opérations d'équipement	14 276 095,45 €	21 761 739,16 €	-34%	Autofinancement	9 473 767,07 €	8 535 031,78 €	11%
Travaux pour compte de tiers	672 399,56 €	1 411 270,97 €	-52%	Travaux pour compte de tiers	672 399,56 €	1 411 270,97 €	-52%
Endettement et apport en capital	1 779 600,00 €	1 193 070,00 €	49%	Recettes d'équipement	4 276 193,91 €	5 753 393,38 €	-26%
Résultat reporté	1 066 138,51 €	3 366 642,64 €	-68%	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	
Opérations d'ordre	457 000,00 €	419 000,00 €	9%	Besoin de financement	3 828 872,98 €	12 452 026,64 €	-69%
Total	18 251 233,52 €	28 151 722,77 €	-35%	Total	18 251 233,52 €	28 151 722,77 €	-35%

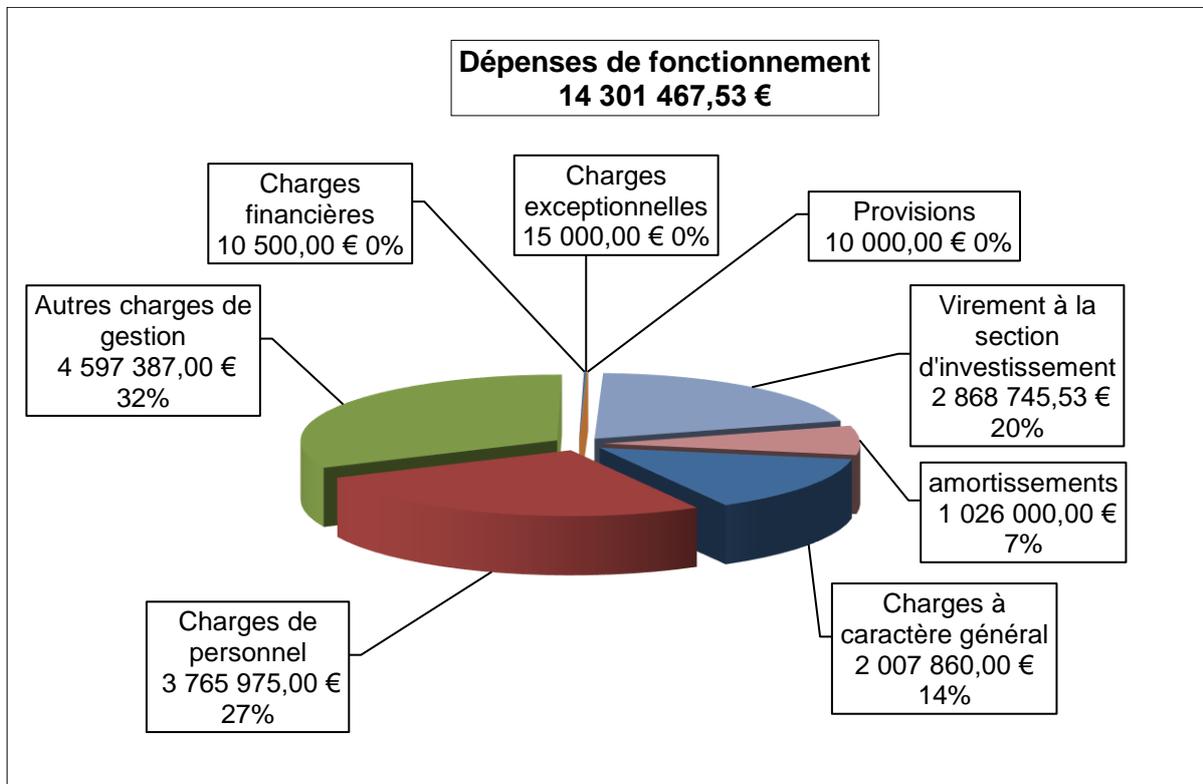
2. Les Budgets Annexes

2.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

La gestion de la collecte des ordures ménagères est depuis le 1^{er} janvier 2018 financée par la redevance incitative impliquant l’individualisation des écritures comptables en un budget annexe M4, disposant de l’autonomie financière. Le Budget Primitif 2025 s’équilibre en section de fonctionnement à 14 301 467,53 € et en section d’investissement à 8 784 163,96 €.

La section de fonctionnement

□ LES DEPENSES



Chapitre 011 – charges à caractère général (- 6,47 %)

Les charges à caractère général du budget sont affectées à 80 % pour la flotte de véhicules de collecte (carburant et entretien), la communication, l’achat de badges d’accès aux déchèteries et le remboursement des frais de siège. On retrouve également à ce chapitre, les consommations de fluides, les assurances et les consommations téléphoniques et d’affranchissement.

L’achat de nouveaux camions permet de mettre un terme à la location inscrite en 2024 (-74 k€) et de réduire les crédits affectés à l’entretien du parc de véhicules (-129 k€).

La maintenance des camions à hydrogène, du matériel embarqué, de la prime d’assurance et l’abonnement au parc de sondes entraînent un évolution des crédits de 105 000 €.

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 2,98 %)

Les charges de personnel sont composées du personnel affecté à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, au suivi administratif de la redevance et d'une quote-part du personnel commun à tous les services (ressources humaines, finances, marchés publics, direction générale).

La progression (+108 905 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

Éléments impactant la masse salariale	Montant
Suppression de postes de titulaires	-106 517,00 €
Remplacements	36 740,00 €
Saisonniers	-14 660,00 €
Glissement Vieillesse Technicité et service support	63 729,00 €
Tickets restaurant	67 020,00 €
Augmentation du taux de CNRACL	69 067,00 €
Prévoyance et mutuelle	15 952,00 €
Intérimaires	-35 000,00 €
Autres charges (assurance du personnel, FDAS, médecine du travail...)	12 574,00 €
Total	108 905,00 €

Le service collecte et traitement des ordures ménagères est composé d'un peu plus de 60 agents.

Chapitre 65 – autres charges de gestion (+ 2,9 %)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont majoritairement constitués de la participation versée au Syndicat Mixte TRIVALIS pour le traitement des ordures ménagères représentant un montant de 4 390 000 € pour 2025, en progression de 134 k€. Des crédits pour d'éventuelles créances irrécouvrables sont également inscrits à ce chapitre ainsi qu'une quote-part de l'indemnité des élus.

Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts du prêt de 400 000€ contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte. La baisse de 5 000 €, correspond aux intérêts de la ligne de trésorerie et au vieillissement du prêt.

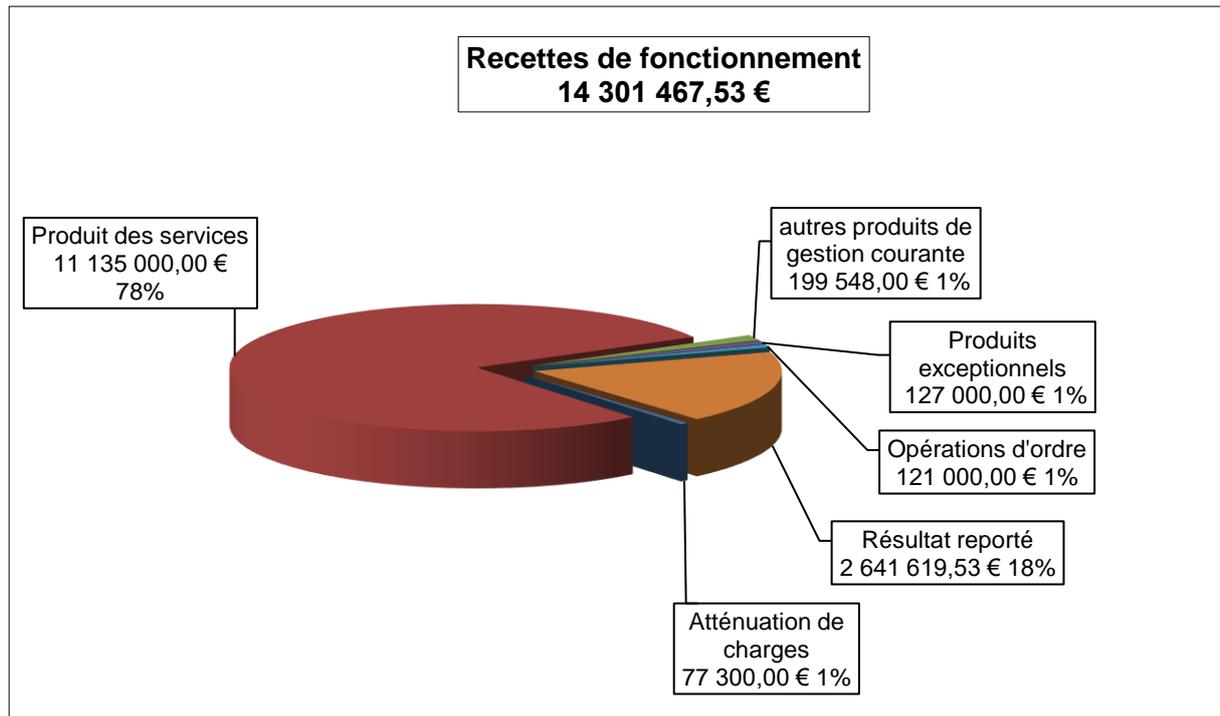
Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge d'éventuels dégrèvements sur la redevance des exercices précédents.

Chapitre 68 – provisions

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge de la provision pour le compte épargne temps (CET) des agents.

□ LES RECETTES



Chapitre 013 – Atténuations de charges (+ 54,6%)

Le chapitre évolue de 27 300 € passant de 50 000€ à 77 300€ et enregistre le remboursement des arrêts maladie.

Chapitre 70 – produits des services (+ 4,3 %)

Les produits des services, en évolution de 463 855€, enregistrent la facturation de la redevance à hauteur de 11 120 000 € et le loyer de la recyclerie pour 15 000 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (+ 21,5 %)

Ce chapitre enregistre la participation versée par CITEO au titre des déchets abandonnés (129 000 €) et celle de TRIVALIS pour les campagnes de communication (15 000 €).

Son également inscrits à partir de cette année à ce chapitre la part salariale des tickets restaurants pour un montant de 55 548 €.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre le remboursement du trop versé à TRIVALIS sur les exercices antérieurs.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 8 784 163,96 € dont 8 623 163,96 € pour l'acquisition de matériels de collecte et la réalisation de nouveaux aménagements dans les déchèteries.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement du prêt de 400 000 € contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur 3 773 745,53 €,
- Le résultat d'investissement reporté à fin 2024 : 3 363 166,69 €
- Le FCTVA à hauteur de 1 226 251,74 €,
- La subvention DETR pour les travaux à la déchèterie de St Hilaire de Riez : 300 000 €.

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2025 est composé d'un prêt contracté en 2016 pour un montant de 400 000 €, sur 10 ans et au taux fixe de 0,71 %, et dont le capital restant dû s'élève à 80 000 €.

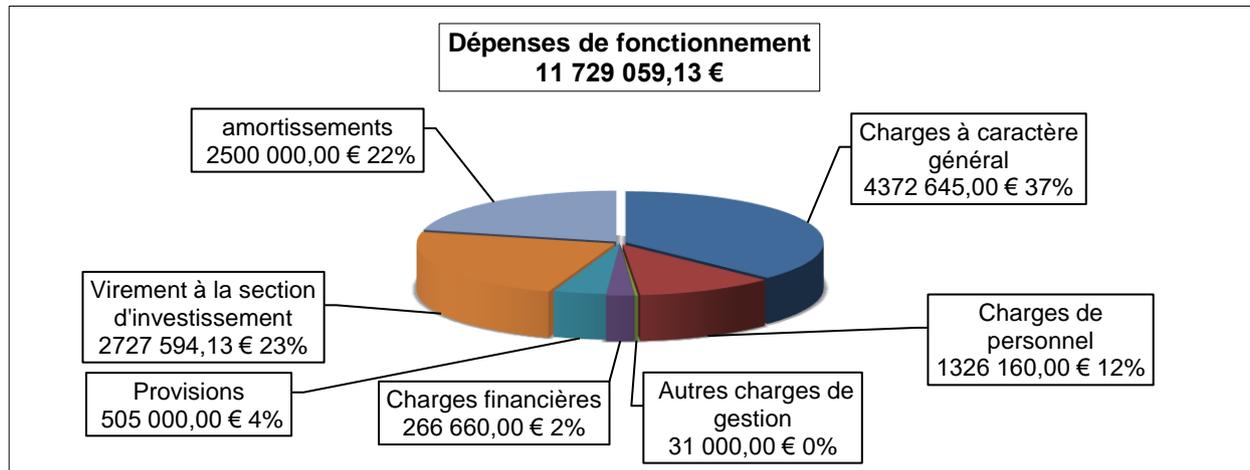
Dépenses d'équipement	BP 2025	%
Reconstruction de la déchèterie de Saint Hilaire de Riez	3 300 000,00 €	38,27%
Travaux déchèterie de Brétignolles Sur Mer	250 000,00 €	2,90%
Travaux déchèterie de Givrand	70 000,00 €	0,81%
Camions de collecte	1 519 000,93 €	17,62%
Bacs roulants	800 000,00 €	9,28%
Système d'identification des bacs informatique	50 000,00 €	0,58%
Signalétique déchèteries	17 750,00 €	0,21%
Mobilier	10 000,00 €	0,12%
Mobilier	5 350,00 €	0,06%
Restes à réaliser au 31/12/2024	2 601 063,03 €	30,16%
<i>véhicules de collecte</i>	2 220 101,33 €	25,75%
<i>Points d'apports volontaires</i>	172 373,98 €	2,00%
<i>Redins pacl premium</i>	48 272,40 €	0,56%
<i>Pavillons de compostage et abri bacs biodéchets</i>	49 465,80 €	0,57%
<i>Travaux à la déchèterie de Saint Hilaire de Riez</i>	98 578,08 €	1,14%
<i>Solution enregistrement d'appels téléphoniques</i>	9 984,84 €	0,12%
<i>divers aménagements et matériels</i>	2 286,60 €	0,03%
TOTAL	8 623 163,96 €	100,00%

2.2. Le budget annexe Assainissement Régie

Le budget du service pour l'année 2025 s'équilibre en section de fonctionnement à 11 729 059,13 € et en section d'investissement à 13 206 021,10 €.

La Section de Fonctionnement

□ LES DEPENSES



Chapitre 011 – charges à caractère général (+33,66 %)

Les charges à caractère général du budget sont composées à 80 % de la rémunération des délégataires et du remboursement des frais de gestion de la station des 60 bornes et comprennent également les crédits nécessaires au paiement :

- des consommations électriques des postes de refoulement,
- des fournitures de petit équipement,
- de l'entretien des bâtiments et réseaux,
- les autres dépenses (insertion, études, téléphonie, carburant...)
- les remboursement des frais de siège au budget principal.

La forte progression du chapitre en 2025 s'explique par l'inscription de 500 000 € au titre de l'évacuation des terres polluées sur le site dans l'ancienne station d'épuration à Saint Gilles Croix de Vie. Les travaux réalisés à la station des 60 Bornes à Saint Hilaire de Riez ont également entraîné une augmentation de la participation versée à la Communauté de Communes Océan Marais Monts de 130 000 €.

Les autres postes en évolution sont l'achat de produits de traitement pour la nouvelle station à Givrand pour 130 000 €, l'évolution du coût des contrats de gestion pour 145 000 € et des petits équipements et entretien des réseaux pour 100 000 €.

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 13,09 %)

Avec la création d'une cellule de contrôle des installations, le recrutement de 3 agents et d'un pôle maîtrise d'ouvrage ont été budgétisés, ce qui explique la progression du chapitre en 2025.

Des mouvements internes de personnel permettent par ailleurs de compenser l'évolution liée à l'ancienneté des agents (Glissement Vieillesse Technicité GVT) et à l'augmentation du taux de cotisation retraite (CNRACL).

Chapitre 65 – autres charges de gestion (+83,87%)

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au coût d'hébergement des logiciels. Avec l'achat du logiciel de suivi de la cellule de contrôle ce chapitre est en progression sur 2025.

Chapitre 66 – charges financières (-5,69 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts. Le vieillissement des prêts entraîne une baisse de ce chapitre.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles (-100%)

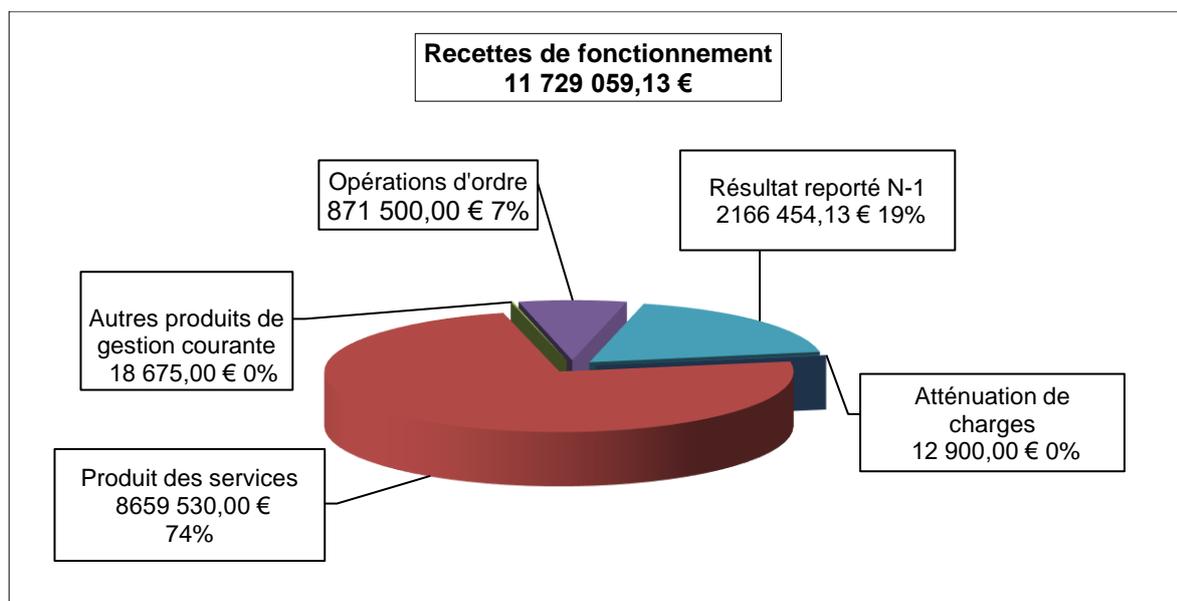
En 2024 ce chapitre a enregistré le paiement des pénalités pour rupture anticipée des DSP (Délégation de Service Public) de la station du havre de vie, de Le Fenouiller et de Notre Dame de Riez (50 k€).

Chapitre 68 – Provisions

L'ancienne station située à Saint Gilles Croix de Vie ne répondant plus aux normes de traitement des eaux usées une nouvelle station d'épuration a été construite à Givrand.

A cette date les analyses ne sont toujours pas conformes et la Communauté d'Agglomération s'expose à une amende. C'est donc dans ce cadre que des crédits, pour la constitution d'une provision pour « risque et charges », sont inscrits à hauteur de 500 000 €

□ LES RECETTES



Chapitre 70 – produits des services - 2,65 %

Les produits des services enregistrent :

- la facturation de la redevance pour raccordement au réseau : 649 900 €,
- la facturation de la redevance d'assainissement : 7 778 735 €
- la facturation des contrôles d'installations : 183 410 €
- la facturation du curage et sables : 47 485 €.

Les crédits pour les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sont inscrits en légère progression (+15 k€) et ceux au titre de la redevance en diminution de 434 k€ afin de tenir des montants perçus pour 2024.

Apparaît également en 2025 les crédits relatifs à la facturation des contrôles effectués par la cellule de contrôle, pour 183 410 €.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 20 mai 2021, a décidé une harmonisation de la redevance assainissement à échéance 10 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2022 en retenant le tarif de 2,50€ TTC/m³ qui sera appliqué en 2031. Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil Communautaire. Les tarifs de la redevance votés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

COMMUNE / SECTEUR	PART COMMUNAUTAUTE D'AGGLOMERATION		
	Abonnement, part forfaitaire en €HT/an/abonné	Part variable sur l'ensemble des volumes €HT/m ³	Volume forfaitaire autres ressources (puits...) en m ³ /habitant/an
BREM SUR MER	69,71	1,23	30
BRETIGNOLLES SUR MER	69,71	1,23	30
COEX	87,39	1,48	30
COMMEQUIERS	61,15	1,34	30
GIVRAND	64,03	1,41	30
LA CHAIZE GIRAUD	76,66	1,62	30
L AIGUILLON SUR VIE	65,74	1,50	30
LANDEVIELLE	58,91	1,18	30
LE FENOILLER	47,09	1,93	30
NOTRE DAME DE RIEZ	76,57	1,32	30
SAINTE GILLES CROIX DE VIE	73,86	1,49	30
ST HILAIRE DE RIEZ	87,82	1,24	30
ST MAIXENT SUR VIE	75,82	1,18	30
ST REVEREND	58,98	1,85	30
GOLF Des Fontenelles	69,82	1,44	30

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 13 206 021,10 € dont 11 170 171,10 € de dépenses d'équipement.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement des prêts transférés par les communes pour un montant de 964 350 €.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 4 356 094,13 €,
- Le report de l'excédent d'investissement pour 2 584 453,55 €
- Le FCTVA à hauteur de 1 974 556,36 €,
- Les subventions de l'Agence de l'eau et du Département pour 2 438 871,52 €,
- Un emprunt pour 780 545,54 €.

Les dépenses d'équipement :

Dépenses d'équipement	BP 2025	%
Saint Gilles Croix de Vie : Bd Georges Pompidou, RD 38 bis vers Rd pt M BRICOLAGE et boviduc, pont de la Vie, Quartier de la Chapelle Fontaine Georgette, Avenue Abelanet, Chemin de la Grange, Rue des Paludiers, Rochebonneau, Rue Bilbao, Réhabilitation PR PARC	2 917 000,00 €	26,11%
Bretignolles sur Mer : STEP DU BRANDEAU - Reconstruction bassin tampon et Travaux enlèvement sable et poreux phase 1 : bassin été, Réhabilitation La Parée, rue de la Traversée, Rue de l'Ubraie, Allée des Bruyères, Quartier de la petite, Marine..., Aménagement de sécurité La Chalonnaire, Rue des Poirières, liaison douce du bd Sud au pont de Brem Rue des rouettes - aménagement voirie piste cyclable	742 000,00 €	6,64%
Coex : Mise en séparatif et remplacement réseau le long Gué Gorand	200 000,00 €	1,79%
Suite Schéma Directeur Lot 2 - Urgence 1600 ml puis SDA +Travaux divers sur réseaux suite programme communes et imprévus y compris extensions liées aux demandes d'urbanisme (pas celles du ZEUI)	1 300 000,00 €	11,64%
St Hilaire de Riez : Rue des Paludiers impasse du Chapitre jusqu'à St Gilles, route du Perrier, Secteur des Ageneaux et Avenue de la Pelle à Porteau	590 000,00 €	5,28%
Nouvelle station d'épuration à Givrand (solde station 876 k€ et travaux complémentaires 293 k€)	1 169 258,59 €	10,47%
Le Fenouiller : Rue du Centre, rue de Nantes entre bourg et fief de l'ormeau, Route de Saint Révérend et rue du Bois	340 000,00 €	3,04%
Diagnostics et schéma directeur assainissement EU secteur Sud et secteur Nord	305 800,00 €	2,74%
Givrand : Rue des Ecoles Rue des Genêts Rue des Mimosas, Rue des Noues Imp de la Charrie et travaux station canalisations	150 000,00 €	1,34%
Saint Maixent sur Vie : réhabilitation 3 lagunes	200 000,00 €	1,79%

Dépenses d'équipement	BP 2025	%
Commequiers : Rue des marais et travaux en amont de la step	90 000,00 €	0,81%
Landevieille : Rue des Sables phase 2 et rue des Jardins	152 000,00 €	1,36%
Etude d'opportunité REUT en zone littorale et requalification de l'Av de la Pelle à Porteau	100 000,00 €	0,90%
Brem Sur Mer : Chemin de Bacqueville et de la Mignotière, Rue de la rivière étude débordements fréquents	54 000,00 €	0,48%
Notre Dame de Riez : Détection reseau route des Garateries	30 000,00 €	0,27%
ZAE Agglomération divers travaux	28 000,00 €	0,25%
Saint Révérend : rue de la Haie	24 000,00 €	0,21%
Etude mise en conformité auto surveillance	10 000,00 €	0,09%
Renouvellement parc informatique+materiels nouveau service+logiciel	49 700,00 €	0,44%
Mobilier	1 900,00 €	0,02%
Renouvellement des SOFREL pour accès à distance des ouvrages	35 000,00 €	0,31%
Restes à réaliser au 31/12/2024	2 681 512,51 €	24,01%
<i>Diagnostic et schéma directeur EU secteur Sud</i>	150 737,74 €	1,35%
Bretignolles Sur Mer : Route des Sables, rue de la Traversée, avenue des Dunes, La Sauzaie, Rue de la petite Sauzaie	87 395,96 €	0,78%
La Chaize Giraud : Rue du Centre	137,76 €	0,00%
Coex : Travaux séparatif des réseaux	1 631 885,30 €	14,61%
Coex : Etude géotechnique travaux diverses rues, rue des Moineaux, rue Jean Mermoz, Rue des Chataigniers, rue des Tisserands	63 395,52 €	
Commequiers : Rue des 4 Charrues et Rue de l'Aumonerie, Impasse des Marais, Rue des Marais	73 838,52 €	0,66%
Le Fenouiller : Rue de la Bouguenièrre-Rue du Petit Beauregard-Rue du Moulin Neuf et ZAE	40 377,26 €	0,36%
Givrand : Rue des Clergeries , Centre bourg et Rue du Rocher	43 328,59 €	0,39%
Landevieille : Rues Vrignau et Pressoir, Rue des Sables	31 478,91 €	0,28%
Saint Gilles Croix de Vie : Rue du Port Fidèle, Rue Jean Jaurès Avenue Pelle à Porteau - Quartier du Maroc - rue des Rouillères - Rue Laennec- Route de l'Aiguillon , Quartier Fontaine Georgette - la Chapelle, Pont de La Vie, Poste de la Roche Bonneau, Boulevard Georges Pompidou,	407 571,66 €	3,65%
Saint Hilaire de Riez : Rue Clemenceau - Rue du Disque - -ZAE les Mares - Rue des Paludiers Place François Mitterand - Rue de l'Egalité, Rue de la Gelinette - Rue du Viel	99 214,20 €	0,89%
Saint Maixent sur Vie : Rue du Roachat, Rue du PAY - Chemin des Renaudières, rue du Grenouiller	15 886,20 €	0,14%
Saint Révérend : Rue Saint Joseph - Rue de la Perpillère-Rue du Point du Jour-Rue de la Lucière	25 353,65 €	0,23%
Caméra d'inspection des réseaux	5 448,00 €	0,05%
4 PC et 5 tablettes pour service assainissement cellule de contrôles	5 463,24 €	0,05%
TOTAL	11 170 171,10 €	100,00%

La construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit « Tous Vents » à Givrand fait l'objet d'une autorisation de programme dont la répartition est la suivante :

Autorisation de Programme	Montant opération	crédits de paiement à fin 2024	crédits de paiement 2025
N°1 - Station épuration Givrand	43 000 000,00 €	41 830 422,45 €	1 169 577,55 €
TOTAL	43 000 000,00 €	41 830 422,45 €	1 169 577,55 €

2.3. Le budget annexe Zones d'Activités Économiques

Le budget primitif 2025 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES s'équilibre en section de fonctionnement à 3 152 228 € et en section d'investissement à 3 510 380,96 €.

Les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Acquisitions foncières sur Saint Gilles Croix de Vie pour 520 000 €, l'Aiguillon Sur Vie pour 185 000 € et indemnité au fermier pour perte de récolte sur la commune de Commequiers pour 5 000 €.
- Des études pour 81 600 € (Aiguillon Sur Vie, Brétignolles Sur Mer, Commequiers, Le Fenouiller, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Révérend et le Vendéopôle)
- Des extensions et achèvements de zones : 440 700 €
 - ↳ Saint Révérend « la Maubretière » : 177 000 €
 - ↳ Coëx « Extension est Odysée » : 100 000 €
 - ↳ Le Fenouiller « La Fraignaie » : 31 000 €
 - ↳ La Chaize Giraud « la Croisée Mairand » : 63 000 €
 - ↳ Saint Hilaire de Riez « Les Taillées » : 36 700 €
 - ↳ Saint Maixent Sur Vie « Le Fief du Moulin » : 33 000 €
- Des frais divers (entretien et taxes foncières) : 19 320 €
- Des frais de personnel (service développement économique) : 90 000 €

Les inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement, ventes de terrains, pour 1 701 258 € sont les suivantes :

- La Maubretière – Saint Révérend : 869 912 € 11 parcelles
- La Croisée Mairand – La Chaize Giraud : 40 383 € 1 parcelle
- Le Peuble – Brétignolles Sur Mer : 21 810 € 1 parcelle
- Pôle Odysée – Coëx : 138 710 € 5 parcelles
- La Fraignaie - le Fenouiller : 61 958 € 1 parcelle
- Les Taillées – Saint Hilaire de Riez : 346 200 € 5 parcelles
- Saint Maixent Sur Vie : 222 285 € 5 parcelles

La section d'investissement qui s'élève à 3 510 380,96 € est constituée des opérations programmées en 2025, déstockage pour 359 638 € auquel s'ajoutent les opérations réalisées à fin 2024 pour un montant de 2 168 750,96€ le tout financé par un l'inscription d'un prêt à hauteur de 1 809 112,96 €.

2.4. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE

Le budget primitif 2025 ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIÈRE s'équilibre en section de fonctionnement à 181 703,83 € et en section d'investissement à 186 741,91 €.

Dans ce budget sont retracées les opérations se rapportant au bâtiment hébergeant la société NV EQUIPMENT installée à Saint Gilles Croix de Vie.

Des dépenses constituées :

- Des charges réelles (Taxe foncière, entretien du bâtiment et assurance) pour 36 060 €
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 145 643,83 €

Des recettes constituées de :

- La facturation à NV EQUIPMENT (loyer et taxe foncière) pour 110 910 €
- La participation versée par le budget principal pour 65 793,83 €
- L'amortissement des subventions pour 5 000 €

Une section d'investissement s'élevant à 186 741,91 € constituée en dépenses du report du déficit d'investissement pour 181 741,91 €.

Les recettes quant à elles sont constituées de l'autofinancement (virement et amortissements) pour 145 643,83 € et de la mise en réserve de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2024 pour 41 098,08€.

Le déficit cumulé à fin 2024 de 140 643,83 € s'explique par des loyers trop faibles au regard des dépenses supportées (entretien et prêt) depuis 2009 pour 100 k€ et aux travaux d'aménagement réalisés en 2014 pour 40 k€.

Le prêt étant clos depuis 2024, le déficit va s'éponger progressivement au cours des prochaines années.

2.5. Le budget annexe PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Le budget primitif 2025 PEPINIÈRES D'ENTREPRISES s'équilibre en section de fonctionnement à 176 175 € et en section d'investissement à 283 601,10 €.

La section de fonctionnement enregistre les charges liées à la gestion des bâtiments situés à Brétignolles Sur Mer et Saint Révérend, financées par les loyers versés par les entreprises accueillies.

L'année 2025 enregistre par ailleurs le remboursement des échéances du prêt contracté pour le financement de l'hôtel d'entreprises construit sur le Vendéopôle.

Des dépenses constituées de :

- Charges réelles à hauteur de 69 500 € (fluides, entretien, taxe foncière et petit équipement et charges financières) dont 49 700 € affectés à l'hôtel d'entreprises du Vendéopôle et 19 800 € à celui de Brétignolles Sur Mer
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 106 675 €

Des recettes constituées de :

- La facturation aux locataires (loyer et charges locatives) pour 38 608 €
- La participation versée par le budget principal pour 98 248,72 €
- Du report de l'excédent de fonctionnement de 2024 soit 34 043,28 €
- L'amortissement des subventions pour 5 275 €.

Les crédits inscrits en section d'investissement se décomposent donc ainsi :

- Hôtel d'entreprises au Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : 45 136,92 €
- Hôtel d'entreprises à Brétignolles Sur Mer : 19 100 €
- Remboursement du capital du prêt e dépôts de garantie : 84 000 €,
- Report du déficit d'investissement : 130 089,18 €.

Les recettes de la section se décomposent :

- De l'autofinancement (virement et amortissements) : 232 826,10 €
- Des dépôts de garantie : 4 000 €
- D'une subvention LEADER pour la construction de la pépinière pour 41 500 €.

2.6. Le budget annexe SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif)

Le budget primitif 2025 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre en section de fonctionnement à 106 005 € et en section d'investissement à 2 520 €.

Il enregistre en dépenses l'achat de fournitures pour la réalisation des contrôles réalisés en régie et des frais de personnel associés, refacturés par le budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE.

A compter de 2025, les contrôles de conception et de bonne exécution seront effectués par les agents de la Communauté d'Agglomération avec la création d'une cellule de contrôle. Le chapitre à caractère général qui supportait la facture de la SAUR pour la réalisation de ces contrôles est donc en baisse et le chapitre des charges de personnel est quant à lui en hausse supportant le coût du service nouvellement créé.

Est reconduite également la politique d'aides aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, estimée à 50 000 €.

En recettes, sont enregistrées les redevances payées par les usagers, les pénalités pour absence d'installation et la subvention versée par le budget principal pour l'équilibre du budget.

2.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le budget primitif 2025 PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'équilibre en section de fonctionnement à 1 221 707 € et en dépenses d'investissement à 3 150 967,25 €.

Ce budget annexe retrace les écritures liées à la gestion du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie et à la réalisation de celui de Brétignolles sur Mer.

Les charges réelles de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

- Des charges à caractère général pour 145 250 €. On retrouve à ce chapitre, constituant les principales inscriptions, la taxe foncière du port de st gilles (88 500 €), les charges d'entretien du port de Saint Gilles Croix de Vie (21 400€) et les honoraires des intervenants dans le cadre du renouvellement de la concession du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (35 000€).
- Des frais divers de gestion pour 500 €.
- Des charges financières pour 23 150 €.
- Des charges exceptionnelles à hauteur de 3 000 € pour permettre le remboursement des réservations d'anneaux au port de Brétignolles.

Les recettes réelles sont constituées :

- de la redevance d'exploitation de la SEMVIE à 330 000€ (réduite de 100 000 €).
- de la subvention du budget principal pour 397 390 €
- de la refacturation de frais à la SEMVIE : 8 000 €
- des écritures de régularisation des contrats d'amodiations arrivés à terme : 81 301 €.

Les dépenses d'équipement inscrites pour un montant de 2 349 335,64 €, se répartissent ainsi :

- ♦ Port de Saint Gilles Croix de Vie : 195 424,64 €
 - Etude prospective et opérationnelle du schéma d'aménagement portuaire pour 7 350€
 - Le remplacement de bornes pour 33 420 €
 - Changement de câble à Marie Beaucaire pour 40 000 €
 - Modification de système d'accroche pour empêcher le bridage des catways pour 20 000 €
 - Mise en place d'éléments métalliques en tête de pieux pour empêcher les surcote pour 20 000€

- Alimentation électrique pour 38 884 €
 - Catways pour 31 285 €
 - L'aménagement du terrain de stockage de la drague pour 4 485,64 €.
- ♦ Port de Brétignolles Sur Mer : 2 113 911 € au titre du remboursement des études supportées par la commune de Brétignolles Sur Mer
- ♦ Remboursement de la dette 229 301 €
- ↳ Le déficit d'investissement reporté pour 586 830,61 €.
- Le tout financé par :
- L'autofinancement : amortissements et virement de la section de fonctionnement : 533 268,16€
 - Une subvention de la Région pour l'étude prospective et opérationnelle du schéma d'aménagement portuaire pour 27 700 €
 - La cession de biens immobiliers à la commune de Brétignolles Sur Mer pour 379 516 €
 - Emprunt à réaliser pour 2 184 983,09 €.

3. Consolidation des Budgets 2025

Budgets annexes	BP 2025	
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Budget Principal	18 251 233,52 €	44 434 927,92 €
Budget annexe REOMI	8 784 163,96 €	14 301 467,53 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE	13 206 021,10 €	11 729 059,13 €
Budget annexe SPANC	2 520,00 €	106 005,00 €
Budget annexe PORTS du Pays de St Gilles Croix de Vie	3 150 967,25 €	1 221 707,00 €
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	3 510 380,96 €	3 152 228,00 €
Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière	186 741,91 €	181 703,83 €
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	283 601,10 €	176 175,00 €
TOTAL	47 375 629,80 €	75 303 273,41 €